



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



BPJEPS AF

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport*

mention Activités de la Forme

option Haltérophilie - Musculation

En alternance

BREVETS FÉDÉRAUX

**BF1 Force Athlétique et
Functional Training**

**BF2 Functional Training
intégrés à la formation**

28 août 2023

-

12 août 2024



06 08 12 70 80



contact@cvifs.fr



www.cvifs.fr/formations



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Actions de formation par apprentissage

**en attente d'habilitation*

Formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Mention Activités de la Forme

Option Haltérophilie-Musculation

Ce BPJEPS est un diplôme d'État de niveau IV (BAC), délivré par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ce diplôme permet l'encadrement de différents publics en préparation physique sportive sur un plateau de musculation.



Dates

Du 28 août 2023 au 12 août 2024



Lieu de la formation

CVIFS, 50 impasse de la Glacière
31200 Toulouse



Durée de la formation

Formation Haltérophilie-Musculation : 623h
Alternance : minimum 600h



Coût de la formation

HM : 5700.45€ *Prise en charge OPCO sur devis*



Nombre de stagiaires

8 stagiaires minimum en parcours complet
20 stagiaires maximum



Pré-requis

Être titulaire de l'AFPS ou PSC1 ou PSE1 ou PSE2 ou AFGSU ou SST.
Avoir 16 ans minimum.
Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités de la forme de moins de 3 mois.
Passer les tests de sélection TEP.

Tests de sélection et positionnement

TEP mutualisés :

- 24/25 avril 2023 au CREPS Toulouse –
Date limite d'inscription 24 mars 2023
- 12/13 juin 2023 au CREPS Toulouse –
Date limite d'inscription 12 mai 2023
- 03/04 juillet 2023 à CAP FORMATION (Monteferran-Saves dans le 32) –
Date limite d'inscription 03 juin 2023
- 24/25 août 2023 à FIT UNIVERSITY Toulouse –
Date limite d'inscription 10 août 2023
- 31 août / 1er sept 2023 à CAP FORMATION (Monteferran-Saves dans le 32) –
Date limite d'inscription 03 juin 2023

Possibilité d'accompagnement (minibus).

Réunions d'informations :

- CVIFS le 22 mars 2023
- CVIFS le 10 mai 2023
- CVIFS le 31 mai 2023
- CVIFS le 28 juin 2023

Inscription administrative aux TEP par l'Organisme de Formation. Possibilité de s'inscrire à une pré-qualification d'un mois avec préparation aux TEP et mise à niveau théorique.

Tests de sélection au CVIFS (après validation des TEP et sur convocation) :

- 26/27/28 avril 2023
- 14/15/16 juin 2023
- 05/06/07 juillet 2023
- 29/30/31 août 2023 (post démarrage session 23/24)
- 04/05/06 septembre 2023 (post démarrage session 23/24)

Semaine de Positionnement (sur convocation) :

- Semaine du 21 au 25 août 2023

Débouchés

L'option Haltérophilie / Musculation prépare aux métiers de coach sportif et d'animateur de cours collectifs non chorégraphiés en salle de fitness / association / club sportif / fonction publique.

Elle permet la construction de programmes personnalisés visant le maintien, l'entretien et le développement de la condition physique.

Moyens pédagogiques

Le centre de formation dispose de l'ensemble des moyens matériels et pédagogiques en conformité avec le référentiel de formation.

La formation alterne étude de cas et de documents, théorie et mises en situation pratiques.

Validation

Le diplôme du BPJEPS AF est obtenu par capitalisation des 4 unités de formation. Celles-ci sont définies par les 5 épreuves certificatives qui jalonnent le parcours de formation permettant de valider les unités suivantes :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme
- UC4 b : Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale dans l'option « Haltérophilie, musculation »

Chaque UC, quel qu'en soit le mode d'acquisition, est délivrée pour une durée de cinq ans.

La certification AF

Les **unités capitalisables** constitutives du diplôme sont attribuées selon le référentiel de certification et dont l'acquisition est contrôlée par des épreuves certificatives.

- Les unités capitalisables transversales UC1 et UC2 ont pour support la soutenance d'un rapport écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation. L'entretien est d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum.
- L'UC3 se compose d'une production de deux documents supports d'activités et d'une mise en situation professionnelle.
- L'UC4 comporte l'option « haltérophilie, musculation » consiste en une démonstration technique en haltérophilie et la conduite d'une séance d'entraînement en musculation

Le BPJEPS est délivré grâce à l'obtention des 4 Unités Capitalisables (UC) par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Vous pouvez également bénéficier dans le cadre de cette formation de dispenses, passerelles et/ou équivalences qui sont définies par le Ministère chargé des sports.

Objectifs de la formation

- Être autonome dans l'accueil et l'encadrement d'un ou plusieurs pratiquants
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en valorisant ses activités et pratiques sportives
- Utiliser les bons outils pour conduire des séances d'initiation, d'animation, d'entraînement et de perfectionnement dans les activités de la forme

Public en situation de handicap

L'engagement du CVIFS à l'égard de l'égalité des personnes en situation de handicap est mis en œuvre dans ses actions de formation, notamment dans ce qui touche au perfectionnement des compétences, à la sensibilisation des employeurs et à l'aide au travail autonome.